

La société No. 1 du comté de Montmorency demande la permission d'employer la souscription de ses membres à l'achat de graines et d'animaux reproducteurs.

Le conseil accorde cette permission, tout en faisant observer que cette société ne devra pas dépenser d'argent pour le bénéfice particulier de ses membres.

La société d'agriculture du comté de Québec demande au conseil de suspendre ses règlements au sujet de l'achat d'animaux de races pures, cette décision du Conseil mettant l'existence de cette société en péril. Elle expose de plus qu'elle ne distribue pas de graine de semence à ses membres mais en retour elle donne, à titre de prix extra, une somme égale à la souscription à tout exposant qui n'a pas obtenu de prix à ces expositions.

Résolu: Que le Conseil ne croit pas devoir changer sa détermination de ne pas permettre aux sociétés d'accorder des prix aux taureaux de races croisées; et de plus il se voit dans la nécessité de s'opposer au système suivi par la Société du comté de Québec en donnant indemnité en argent aux exposants malheureux dans les Concours; ce qui permet au bout du compte à cette Société de traiter toutes ses affaires et même de subsister avec la seule subvention du gouvernement: les membres ne souscriraient que sous bénéfice de reprendre plus tard leurs souscriptions.

Lecture d'une lettre de M. McEachran invitant les membres de ce conseil à assister à la distribution des diplômes et des prix qui doit avoir lieu aujourd'hui aux élèves de l'École Vétérinaire à 4 heures P. M.

Cette invitation étant acceptée, et les membres ayant décidé de se trouver présents à cette distribution de prix, le conseil s'ajourne à 2 heures. P. M.

#### SÉANCE DE 2 HEURES. P. M.

Les mêmes étant présents, le conseil prend en considération le travail du Rev. M. Pilote sur le programme des fermes les mieux tenues,

Résolu: Que l'approbation finale du programme des terres les mieux cultivées, tel que révisé et corrigé, soit laissée à une assemblée ultérieure.

Le conseil prend en considération l'avis de motion donné par M. Benoit à la dernière assemblée recommandant les taureaux durhams comme étant les meilleurs pour l'amélioration du bétail en ce pays, au point de vue de l'exposition.

La recommandation du conseil exécutif suggérant que les sociétés d'agriculture devraient avoir le droit de choisir elles-mêmes les animaux dont elles peuvent avoir besoin, pourvu qu'ils soient de races pures, est adoptée sur la division suivante:

Pour MM. Somerville, Marsan, Beaubien, Casgrain, Gibb, Blackwood et Browning (7)

Contre, MM. Gaudet, Benoit et Ross.

M. Blackwood, secondé par M. Somerville fait motion: Que M. Browning soit ajouté au comité des écoles d'agriculture (adopté).

M. Bonny est introduit et explique au conseil ses vues sur l'apatite ou phosphate de chaux pulvérisée, son utilité comme agent fertilisateur et les facilités qu'il a pour le réduire en poudre. M. Bonny offre de donner une certaine quantité de cet engrais aux membres du conseil pour en faire l'essai.

M. Browning, secondé par M. Somerville, fait motion: Qu'aucun paiement ultérieur ne soit fait aux écoles d'agriculture de L'Assomption et de St. Francis, tant que ces écoles n'auront pas transmis à ce conseil leur rapport annuel de 1879 (adopté)

La considération du rapport de l'École de Ste Anne est remise à plus tard, et le conseil s'ajourne à demain pour permettre à ses membres d'assister à la distribution des diplômes à l'école vétérinaire.

MERREDI 31 MARS, 1880, 9. 30. A. M.

Les mêmes étant présents, sur la demande de l'hon. G. G.

Ross, le conseil reconsidère sa décision en date du 14 janvier dernier obligeant les sociétés d'agriculture à ne primer que les taureaux de race pure et après discussion, M. Ross secondé par M. Pilote fait motion:

Que la race canadienne ou mélangée par des croisements avec des races étrangères peut offrir dans certaines parties de la province des avantages assez appréciables pour justifier ce conseil de primer les taureaux canadiens ou de races croisées, sans exiger des pedigrees, lorsque le poids et la forme de ces animaux attestent les efforts qu'auraient faits les éleveurs pour améliorer l'espèce; le tout sans préjudice à l'encouragement qui doit être donné au croisement avec des races pures qui généralement offrent des avantages plus réels.

Cette motion mise aux voix est perdue sur la division suivante,

Pour. MM. Ross et Pilote (2).

Contre MM. Marsan, Casgrain, Blackwood, Beaubien, Browning et Somerville (6).

La question de la distribution et de l'achat des graines par les sociétés est discutée de nouveau et M. Ross secondé par M. Casgrain fait motion:

Que les avantages de semer de la graine fourragère ne sont pas encore assez généralement reconnus et que pour encourager davantage cette pratique, le conseil doit permettre aux sociétés d'agriculture de payer aux secrétaires le montant de leurs souscriptions en graines lorsqu'elles le jugeront à propos.

Cette motion mise aux voix est perdue sur la division suivante.

Pour: MM. Ross et Casgrain (2).

Contre: MM. Marsan, Beaubien, Browning, Blackwood, Somerville et Pilote (6).

Lecture d'une lettre de M. James Duncan au sujet d'une apparente contradiction entre les règlements du conseil et l'acte d'agriculture au sujet de l'élection des directeurs des sociétés d'agriculture.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre à M. Duncan et de lui donner les explications nécessaires.

Et le conseil s'ajourne.

Approuvé ce 5 Août 1880.

(Signé) L. H. MASSUE Préd. C. A. P. Q.

Vraie copie certifiée

(Signé) GEORGES LECLÈRE Secrétaire.

#### RÉUNION A MONTRÉAL 5 AOUT. 1880.

Présents, MM Benoit, Browning, Casavant, DeBlois, Faribeault, Gaudet, Gibb, Guilbeault Massue, Somerville, Ross, et Revd. Tassé.

M. le Président ayant pris le fauteuil le Secrétaire fait la lecture du procès verbal de la dernière assemblée du conseil lequel est approuvé.

Mr. Browning demande si les procédés des dernières assemblées de ce conseil ont reçu l'approbation du Lieutenant Gouverneur en conseil.

Le Secrétaire produit une lettre du département de l'agriculture en date du 31 juillet écoulé, l'informant que les résolutions adoptées, par le conseil d'agriculture dans sa séance du 27 août 1879 et du 15 janvier 1880 seraient approuvées ce jour la même, sauf une résolution défendant aux Sociétés d'agriculture de donner des prix aux taureaux qui ne seraient pas de races pures, laquelle résolution demeure sous considération.

M. Browning secondé par Mr. Benoit fait motion: Qu'à l'avenir il ne soit convoqué aucune assemblée de ce conseil, tant que le Secrétaire n'aura pas reçu l'information officielle que les procédés de l'assemblée précédente ont été approuvés ou désapprouvés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil tel qu'exigé par la sec. 39 de l'acte d'agriculture.—Adopté.

Monsieur Browning attira l'attention du Conseil sur l'importance d'installer à l'Exposition Provinciale, un modèle de laiterie en opération, d'après le mode suivi dans plusieurs